



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

**PREAVIS N° 22/2014**

**Travaux d'entretien dans les ouvrages du réseau de  
distribution d'eau potable**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 10 novembre 2014

lundi 17 novembre 2014

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

L'objectif de ce préavis est de regrouper divers travaux d'entretien des conduites et des réservoirs du réseau de distribution d'eau potable. Ces travaux ponctuels représentent des montants d'investissement qui ne peuvent être absorbés par les comptes d'entretien parce qu'ils grèveraient le budget annuel courant ; dès lors, ils sont regroupés et présentés par le biais du présent préavis.

Ces travaux concernent les ouvrages suivants :

- 1) a) Réservoir de Bahyse-Dessus  
b) Conduite sous le réservoir et conduite d'introduction du réservoir
- 2) Conduite de transport de la source du Champ-de-l'Essert
- 3) Conduite de sortie du réservoir des Crêts
- 4) Appareillage du réservoir du Devin

### **Aspects techniques**

#### *1a) Réservoir de Bahyse-Dessus : remplacement de la conduite sous le réservoir*

Les parcelles n<sup>os</sup> 1544, 1543 et 1496 situées sous le réservoir de Bahyse-Dessus ont été complètement défrichées par l'exploitant ce printemps. C'est donc l'occasion de remplacer la conduite actuelle en fonte, qui avait été posée en 1979-1980, dans un terrain devenu facile d'accès avant que l'exploitant ne plante de la vigne.

Le bureau Miaz & Weisser, le service des infrastructures et l'exploitant ont pu se coordonner afin de pouvoir réaliser les travaux cette année encore. L'ancienne conduite en fonte d'un diamètre de 150 mm est remplacée par une conduite en PE de 158,6 mm sur une longueur totale de 143 m'.

#### *1b) Introduction dans le réservoir de Bahyse-Dessus*

Durant les tâches d'entretien courant, le fontainier en charge du réseau local a constaté des dégradations de la conduite d'entrée et de l'introduction dans le réservoir (deux fuites à l'extérieur du réservoir et une autre sur un coude à l'intérieur, dans la chambre des vannes). Ces dégradations, dues au vieillissement et à l'usure des matériaux, diminuent l'étanchéité du système. Il est donc nécessaire de remplacer l'appareillage à cet endroit sur une distance de 20 m. La borne hydrante, située juste en amont du réservoir et en bordure de la route de Bahyse, sera également remplacée.

#### *2) Source du Champ-de-l'Essert*

A l'aval de la rte des Monts-de-Lavaux et en bordure du chemin des Daillettes, se trouve un ouvrage qui récolte les captages des eaux de source en provenance du Champ-de-l'Essert. Cette ressource gratuite n'est pas injectée dans le réseau d'eau de boisson, mais dans celui des vignes. Cependant, le fontainier en charge du réseau local a effectué un contrôle des drains et de la conduite du trop plein. Après analyse,

des portions de ces conduites en PVC sont écrasées, éventrées ou fissurées; il est donc nécessaire de les remplacer afin d'assurer le bon fonctionnement de cette ressource.

### 3) Collecteur d'évacuation du trop plein du réservoir des Crêts

Le petit réservoir adossé au réservoir principal des Crêts est équipé d'un collecteur d'évacuation du trop plein, lequel est raccordé au réseau d'évacuation des eaux claires. Là encore, il est nécessaire de remplacer l'actuel tuyau en ciment par un nouveau tuyau en PVC d'un diamètre de 150 mm. La difficulté de l'opération est qu'il faut creuser une fouille à plus de 3 m de profondeur pour accéder au tuyau à remplacer dans un terrain en forte déclivité. L'utilisation d'une machine de chantier de type « araignée » sera indispensable pour réaliser les travaux.

### 4) Appareillage dans le réservoir du Devin

Dans le cadre de la planification des travaux à mettre en œuvre selon notre Plan Directeur de la Distribution d'Eau, l'intensification des liaisons entre les réseaux est l'un des principes relevé dans le plan directeur. C'est la raison pour laquelle, la liaison entre le réservoir des Crêts et celui du Devin a été réalisé (préavis n° 6/2014), notamment. Toutefois, il est également indispensable de mettre en conformité l'appareillage du réservoir du Devin ainsi que sa télégestion, conformément au point 8.2.3 du PDDE, qui stipule que les réservoirs communaux doivent faire l'objet d'une adaptation aux critères de sécurité et de salubrité en vigueur pour l'eau potable.

Avec ces travaux d'adaptation, le secteur Ouest (réservoirs des Crêts et du Devin) sera dès lors, complètement opérationnel.

Les objectifs suivants seront la mise en conformité du secteur Est de la Commune soit le réservoir de la Tour-de-Gourze et l'Arabie.

### Aspects financiers

1a) Conduite aval réservoir de Bahyse-Dessus	CHF	33'300.-	ht
1b) Conduite d'introduction dans le réservoir	CHF	29'200.-	ht
2) Source du Champ-de-l'Essert	CHF	27'000.-	ht
3) Collecteur trop plein réservoir des Crêts	CHF	7'200.-	ht
4) Appareillage du réservoir du Devin	CHF	105'000.-	ht
Total des travaux	CHF	201'700.-	

### Sorties des liquidités

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2015

### Planifications des travaux

Selon conditions météo, hiver 2014/2015 et printemps 2015

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 22/2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'entretien des ouvrages du réseau d'eau sous pression ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 201'700.- ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimée à CHF 11'750.- et le solde de CHF 189'950.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 9'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Max Graf



La secrétaire



Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2014

Délégué de la Municipalité M. Jean-Pierre Haenni, municipal